

**Séance du 31 mars 2011**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.**

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

Mme Chabaud-Nadin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : CULTURE ET PATRIMOINE – Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) 2007-2013 – Réponse à l'appel à projets et demande de subventions pour la mise en valeur des remparts.

A l'issue des manifestations qui ont marqué le 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage liant les deux municipalités, la Ville de Pampelune a sollicité la Ville de Bayonne pour répondre conjointement à un appel à projets, lancé par la Commission européenne, relevant du Programme de coopération territoriale Espagne-France-Andorre (POCTEFA) autour de la valorisation patrimoniale, culturelle et touristique des fortifications de nos villes.

Ce projet, pour lequel Pampelune sera chef de file, relèvera de l'axe 2 du programme « Valoriser les territoires, le patrimoine naturel et culturel dans une logique durable – Protéger et gérer les ressources environnementales » et plus particulièrement de l'objectif spécifique « Tourisme durable ». L'axe de travail retenu concerne la réhabilitation et la mise en valeur des fortifications des deux villes sur les années 2012, 2013 et 2014.

Pouvant être financé à hauteur de 65% par des fonds européens, il représente une opportunité exceptionnelle de mettre en œuvre des opérations structurantes de coopération entre nos deux villes tout en poursuivant les nombreuses actions déjà engagées par chacune en matière de restauration, valorisation, médiation et animation culturelle de leurs fortifications.

Durant la décennie précédente, la Ville a déjà engagé 117 000 € TTC de travaux sur les remparts bayonnais. Le besoin de restauration est immense si l'on ne veut observer une dégradation rapide dans les prochaines années. S'engager dans un tel programme permettra de réaliser un projet ambitieux de restauration des remparts du Bourgneuf entre Nive et Adour, avec la mise en place de cheminements et de structures de type promenoirs belvédères avec ascenseurs, permettant une découverte patrimoniale et touristique du site, cohérente avec la programmation annuelle « Ville d'Art et d'Histoire ».

Le volet culturel et patrimonial du projet s'inscrit dans une valorisation globale de l'enceinte qui enserme le secteur sauvegardé. Son périmètre relativement restreint et sans rupture permettra d'envisager un circuit continu qui constituera un parcours de randonnée urbaine et dessinera les contours d'un véritable centre d'interprétation de l'architecture militaire, ouvert à des actions de médiation auprès du jeune public et des habitants et donnant lieu à des publications. En période estivale notamment, ce parcours pourra, à la manière d'un musée, être régulièrement animé (exposition de sculptures en plein air, projections, mise en lumière, spectacle vivant).

Le coût global du projet présenté peut atteindre jusqu'à 5 000 000 € sur trois ans à répartir entre les deux villes. Sachant que l'Europe intervient à hauteur de 65 % dans le cadre du POCTEFA, chaque ville sera amenée à rechercher les financements complémentaires auprès des partenaires habituellement concernés par la restauration ou la valorisation du patrimoine.

Le coût de l'opération représentera ainsi pour la Ville de Bayonne un montant maximum de 2 500 000 € HT, correspondant prioritairement aux travaux de restauration des remparts mais également aux actions de médiation et de valorisation touristique programmées au titre du label « Ville d'art et d'histoire ».

Sur la base d'une opération étalée sur trois ans et pour un taux de subvention de 80 %, la participation annuelle de la Ville de Bayonne serait donc de 167 000 €, selon le plan de financement triennal prévisionnel suivant :

- Europe	65 %	1 625 000 €
- DRAC, Région, Département	15 %	375 000 €
- Ville de Bayonne	20 %	500 000 €

La date limite de dépôt des projets est fixée au 3 mai 2011 et leur sélection sera opérée en octobre prochain.

En tant que chef de file, il reviendra à la Ville de Pampelune d'assurer l'ensemble de la coordination technique, administrative et financière du projet. Il lui appartiendra de déposer le dossier de candidature et d'accomplir toutes les démarches auprès des autorités européennes, tel que le définit la convention type de partenariat annexée au présent rapport.

Aussi, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'engagement de la Ville de Bayonne dans ce projet, portant sur les années 2012-2013-2014, pour un montant prévisionnel de 2 500 000 € HT ;
- d'approuver les termes de la convention type de partenariat qui devra être signée avec la Ville de Pampelune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires potentiels (DRAC, Conseil régional d'Aquitaine, Conseil général des Pyrénées-Atlantiques...) ;
- d'habiliter Monsieur le Maire pour solliciter les différentes autorisations d'urbanisme ou relatives à l'aménagement des fortifications et du site qui seront nécessaires pour mener à bien le projet.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.